

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 29 SEPT 2014

N° 14.720 /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct sur mesures nouvelles de recrutement de mille cinq cent (1500) professeurs des lycées et collèges pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes en compétition se répartit ainsi qu'il suit par option et par région :

N°	Régions	Anglais	Français	Hist-géo	Maths	SVT	PC	Total
01	Boucle du Mouhoun	53	49	49	30	20	20	221
02	Cascades	13	12	09	08	08	08	58
03	Centre-Est	37	34	30	23	15	15	154
04	Centre-Nord	33	31	21	21	16	15	137
05	Centre-Ouest	39	35	34	22	15	15	160
06	Centre-Sud	19	18	10	11	11	10	79
07	Est	20	19	20	20	15	13	107
08	Hauts-Bassins	25	23	25	15	15	14	117
09	Nord	30	25	25	25	25	20	150
10	Plateau-Central	15	15	20	20	14	14	98
11	Sahel	13	12	11	11	10	10	67
12	Sud-ouest	16	18	18	17	17	17	103
13	Centre	10	09	09	07	07	07	49
	TOTAL	323	300	281	230	188	178	1500

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Sont autorisées à faire acte de candidature les personnes titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

EMPLOIS	OPTIONS	LICENCE OU TOUT AUTRE DIPLOME RECONNU EQUIVALENT DANS LES FILIERES DE FORMATION
Professeurs des lycées et collèges	Anglais	Anglais
	Français	Lettres modernes ou linguistique
	Histoire-géographie	Histoire ou géographie
	Mathématiques	Mathématiques
	Physiques-Chimie	Physiques ou Chimie
	SVT	Sciences de la vie et de la terre

B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale , datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris son numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdit   ni de b  gaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accept  .

En cas d'admission, le candidat sera invit      fournir des pi  ces compl  mentaires. Toutefois, l'admission n'est d  finitive qu'apr  s un contr  le approfondi.

Les dossiers de candidature sont re  us aux p  riodes, jours, heures et sur le site ci-apr  s :

- P  riode : du 30 septembre au 11 octobre 2014 ;
- Jours de r  ception : du lundi au samedi ;
- Heures de r  ception : de 08 heures    14 heures ;
- Site de r  ception : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

C-ADMINISTRATION DES   PREUVES

Le concours se d  roule selon les horaires ci-apr  s :

- 07h30    11h30 :   preuve de sp  cialit  coef : 4
- 12h30    14h30 : culture g  n  ralecoef : 1

Les   preuves sont not  es de 0    20 et toute note inf  rieure    07/20 est   liminatoire.

Les candidats aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune de ces spécialités.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double les photocopies légalisées de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

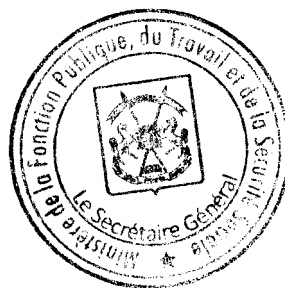
Les candidats admis seront engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

Les postes non pourvus à l'issue de la répartition régionale feront l'objet d'un transfert sur la base des listes d'attente.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National